

PICHON, Pascal (ARS-BFC/BFC/DSP)

De: ARS-BFC-PEPS
Envoyé: vendredi 29 mai 2020 08:45
À: ARS-BFC-PEPS
Objet: Information - masques LyncMed

De : REB, Constance (DGS/COVID-19)
Envoyé : mercredi 27 mai 2020 11:56
À : ARS31-CRISE; PI, Christian (ARS-OC/DSP/VEILLE-ALERTE-GESTION)
Cc : DUCA-DENEUVE, Benjamin (DSS/SD3 RETRAITES ET INSTITUTIONS DE PROTECTION SOCIALE COMPL)
Objet : Information - masques LyncMed

Bonjour,

En réponse à de nombreuses interrogations portant sur les masques chirurgicaux LyncMed « FaceMask », vous trouverez ci-dessous les recommandations quant à l'usage de ces masques, conformes aux investigations et analyses réalisées par l'ANSM et SPF.

Pour rappel, le contexte lié à la situation du COVID-19 a engendré la mise en place d'un approvisionnement national en masques dans le cadre des besoins courants des établissements de santé.

Dans ce cadre, le lot CAP007 constitué de masques chirurgicaux distribués par la société GIRODMEDICAL/LYNCMED fait l'objet d'une surveillance renforcée.

Il est ainsi recommandé de vérifier la bonne tenue de l'élastique avant le port du masque par l'utilisateur.

Tout défaut de qualité qui serait constaté doit être communiqué à l'ARS par les structures sanitaires et professionnels utilisateurs.

Enfin, une rupture des élastiques en cours d'utilisation devrait donner lieu à déclaration de matériovigilance.

Nous vous remercions de transmettre ces informations aux professionnels de santé et structures sanitaires de votre région.

Je reste à votre disposition pour toute précision supplémentaire.

Bien cordialement,

Constance Reb
Cellule de coordination interministérielle logistique et moyens sanitaires
Tel : 06.86.55.20.11

Les ministères sociaux agissent pour un développement durable.

Préserveons l'environnement : n'imprimons que si nécessaire !